

# CHARTRE DES DOCTORANTS

## PREAMBULE

---

En tant qu'établissement de recherche, l'Ined a vocation à contribuer à la formation à la recherche. Dans ce cadre, il accueille des doctorants de diverses disciplines et divers établissements d'enseignement supérieur, français ou étrangers, qu'il s'engage à accompagner pour qu'ils préparent et soutiennent leur thèse dans les meilleures conditions.

En accord avec la Charte européenne du chercheur<sup>1</sup>, l'Ined considère les doctorants comme des chercheurs à part entière et s'engage dans une politique d'accueil visant à les motiver et à favoriser leur développement personnel et professionnel. Cette politique repose sur deux piliers : l'accueil matériel des doctorants et leur accompagnement dans l'élaboration de leur thèse<sup>2</sup>.

A travers ces différentes dispositions, cette charte formalise un ensemble de pratiques expérimentées à l'Ined. Elle promeut un encadrement pluriel et coordonné, assuré par un ou deux encadrants (directeur/co-directeur) dont l'un au moins est rattaché à l'Ined. Elle vise aussi à uniformiser les modalités très diverses de suivi des doctorants accueillis à l'Ined, en promouvant le meilleur des pratiques des universités partenaires dans lesquelles sont inscrits les doctorants. L'arrêté du 25 mai 2016<sup>3</sup> rend obligatoire pour tous les doctorants inscrits dans une université française la mise en place d'un « comité de suivi individuel » dont « Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le conseil de [chaque] école doctorale »<sup>4</sup>.

Cette charte explicite donc les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires concernés par l'élaboration d'une thèse de Doctorat dans le cadre de l'Ined, dans le but d'établir une coopération régulière, forte et confiante. Elle concerne le doctorant, ses encadrants et le responsable de l'unité de recherche qui l'accueille à l'Ined. Elle doit être signée par tous les partenaires. Elle est également signée par la directrice de l'Ined qui est garante des conditions d'accueil dans l'Institut.

Cette charte n'a pas de valeur juridique. Elle consiste en un engagement institutionnel de l'Ined sur les conditions d'accueil des doctorants et un engagement moral des partenaires de la thèse à respecter un ensemble de bonnes pratiques permettant un suivi régulier et coordonné des doctorants. La charte des doctorants de l'Ined ne se substitue pas aux chartes des thèses des universités dans lesquelles les doctorants accueillis à l'Ined sont inscrits. Elle a été conçue pour s'articuler de façon souple avec les obligations des doctorants et de leurs directeurs de thèse

---

<sup>1</sup> Document consultable sur : [http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/brochure\\_rights/eur\\_21620\\_en-fr.pdf](http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/brochure_rights/eur_21620_en-fr.pdf)

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voir le document « Présentation de la politique d'accueil des doctorants à l'Ined ».

<sup>3</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

<sup>4</sup> Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016

dans leurs universités respectives. Elle s'inscrit plus généralement dans la politique de partenariat active que l'Ined développe avec l'enseignement supérieur.

## 1. LE ROLE ET LES RESPONSABILITES DU DOCTORANT

Les doctorants accueillis à l'Ined sont affiliés à une unité de recherche à titre principal. Comme les autres chercheurs, ils sont tenus de participer à l'ensemble des activités de cette unité. Ils consacrent la plus grande partie de leur temps à la réalisation de leur thèse et sont encouragés à faire preuve d'autonomie et d'initiative. Pour mener à bien leur thèse et tirer le meilleur parti de leur insertion à l'Ined, ils s'engagent à respecter un ensemble de bonnes pratiques listées ci-dessous.

**Déroulement de la thèse.** Le doctorant accueilli à l'Ined s'engage à :

- Etablir un plan de travail dès le début de son accueil –en collaboration avec ses encadrants– en vue de réaliser sa thèse durant la période de son financement doctoral (en général 3 ans), la soutenance devant se dérouler de préférence avant la fin du contrat de financement ;
- Maintenir un contact constant avec ses encadrants, en prenant notamment l'initiative de rendez-vous réguliers avec eux (idéalement, au moins une fois par trimestre) et en rédigeant –à l'issue de chacune de ces réunions d'étape– une note qui synthétise le contenu des discussions et qui leur est transmise. A des fins de coordination, chacun des encadrants doit être tenu informé des discussions ayant cours entre le doctorant et l'autre partie de l'encadrement ;
- Nouer le plus de liens possibles avec des chercheurs de l'Ined qui pourraient le conseiller dans la réalisation de sa thèse, dans la valorisation de ses travaux et dans son insertion professionnelle ;
- Remettre chaque année, au mois de juin, un rapport d'activité qui sera examiné par le comité de sélection et d'évaluation des doctorants de l'Ined<sup>5</sup>. Ce rapport d'activité est constitué de trois parties : un formulaire à compléter, un rapport sur l'avancement du travail de thèse et une production scientifique<sup>6</sup> ;
- Organiser une réunion annuelle avec ses encadrants permettant (1) d'établir un bilan de l'année écoulée et (2) de définir –en commun– les étapes qui restent à accomplir pour achever la thèse, dans le temps du financement doctoral. Sur la base d'un document écrit remis par le doctorant (un rapport sur l'avancement du travail de thèse, accompagné d'une

---

<sup>5</sup> Ce comité a pour fonctions de recruter et de suivre annuellement les doctorants de l'Ined. Il est chargé d'évaluer l'état d'avancement du travail de doctorat afin de s'assurer que les travaux sont bien de nature à aboutir à la présentation d'une thèse durant la période du financement doctoral . En cas de besoin, le comité peut formuler des recommandations de toutes natures pour que la thèse puisse être achevée dans les temps (révision des objectifs, ajustement des méthodes et du calendrier de travail, etc.). Il ne produit pas des commentaires approfondis sur le contenu des travaux remis. Pour plus de détails, voir la note « Comité de sélection et d'évaluation des doctorants de l'Ined : rôle et fonctionnement ».

<sup>6</sup> **Année 1** : un projet de thèse développé, qui pourrait devenir un chapitre introductif de la thèse. Il doit comprendre un exposé de la question de recherche, une justification théorique du sujet sur la base d'une solide revue de la littérature, une présentation des principales hypothèses de recherche (même provisoires) et une discussion méthodologique sur les données et techniques d'analyse à mobiliser ;

**Année 2** : un texte de recherche qui alimentera la thèse (un chapitre dans une version éventuellement provisoire, une communication à colloque, un article...);

**Année 3** : au moins deux nouveaux textes destinés à alimenter la thèse. Ces textes devraient inclure des résultats originaux de la recherche menée.

production scientifique), cette réunion doit permettre de discuter à la fois du contenu de la recherche, des besoins de formation, des opportunités de valorisation et de l'organisation du travail du doctorant. Le format de cette réunion est souple. Elle peut se tenir à distance (conférence téléphonique) en cas de besoin, notamment si les encadrants ne sont pas dans le même pays. Elle peut éventuellement être élargie à d'autres chercheurs, par exemple dans le cadre d'une réunion d'unité (ou de laboratoire), au cours de laquelle le doctorant présenterait ses travaux et à laquelle ses encadrants assisteraient. Si une telle réunion est déjà prévue dans le cadre du cursus universitaire du doctorant, il n'est pas nécessaire de la dupliquer. En tout état de cause, cette réunion doit avoir lieu avant la remise des rapports d'activités au comité de sélection et d'évaluation, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> juin ;

- Signaler sans tarder toute difficulté à l'un de ses encadrants au moins, et/ou au délégué aux affaires doctorales et/ou au responsable de son unité d'accueil, qu'il s'agisse de difficultés relationnelles, psychologiques ou physiques encourues dans la réalisation de sa recherche. Il est bien entendu que ces informations doivent rester confidentielles ;
- S'assurer de la sauvegarde régulière de son travail<sup>7</sup>.

**Déontologie scientifique.** Le doctorant s'engage à respecter les règles en matière de recherche scientifique, en particulier :

- Respect de la confidentialité de certains documents, résultats ou certaines données ;
- Protection des données individuelles et utilisation de ces données dans le seul but des travaux de la thèse ;
- Respect de la propriété intellectuelle et exclusion de toute forme de plagiat<sup>8</sup>, dont les auteurs peuvent encourir des sanctions disciplinaires et/ou des poursuites pénales ;
- Citation de l'Ined dans la signature des communications, publications ou autres formes de valorisation réalisées pendant la période d'accueil à l'Institut.

---

<sup>7</sup> A cet effet, les doctorants sont invités à se rapprocher du service informatique de l'Ined.

<sup>8</sup> De bons exemples de ce qui constitue ou non du plagiat peuvent être trouvés dans <https://www.uottawa.ca/about/sites/www.uottawa.ca/about/files/plagiat.pdf> (en français) ou dans <https://www.uottawa.ca/about/sites/www.uottawa.ca/about/files/plagiarism.pdf> (en anglais).

## **Formation, valorisation & préparation de l'après thèse :**

- Pour développer leurs compétences, les doctorants de l'Ined sont encouragés à participer aux formations organisées par l'Institut ou à solliciter des formations externes spécifiques auprès du service de gestion des formations ;
- La participation aux activités d'animation scientifique participe de la formation du doctorant, même lorsqu'elles ne sont pas directement liées à son sujet de thèse. Le doctorant est donc invité à participer à la vie scientifique de l'Institut (séminaire des Lundis de l'Ined, réunions et séminaires d'unité...);
- Le doctorant est encouragé à participer à la vie scientifique de l'unité à laquelle il est rattaché au même titre que les autres chercheurs : collaboration à des activités d'unité telles que la coordination d'une rubrique de revue, l'organisation de séminaires, participation à un projet de recherche de l'unité<sup>9</sup>...
- Le doctorant a l'obligation de participer aux activités de l'Ined dédiées aux doctorants (atelier des doctorants, journées doctorales, 4<sup>ème</sup> Lundi de l'Ined...);
- Les doctorants sont vivement incités à enseigner afin de préparer au mieux leur insertion dans le milieu académique (pour ceux qui ont pour projet d'y poursuivre leur carrière) ;
- Afin de se former à la présentation orale et à la discussion de leurs travaux, les doctorants sont encouragés à présenter leurs travaux lors de séminaires internes à l'Ined à divers stades de l'avancement de leurs travaux : réunions d'unité, atelier des doctorants, Lundis de l'Ined...
- L'évaluation de la qualité d'un travail de recherche se fait principalement par contrôle des pairs lors de la valorisation des travaux, sous la forme de publications scientifiques ou de conférences dans des congrès nationaux et internationaux. Les publications sont, en outre, un facteur essentiel d'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Les doctorants sont donc encouragés à participer à des colloques et à préparer des articles pour présenter leurs premiers résultats significatifs sans attendre la fin de leur thèse. Des moyens sont mis à leur disposition par l'Ined pour participer à des colloques et pour soutenir l'écriture de textes en français ou en anglais, à publier sous une forme ou une autre (working papers, articles de revues...);
- A des fins de formation à l'écriture scientifique, le doctorant peut solliciter ses encadrants, voire d'autres chercheurs, pour leur proposer de coécrire un article et ainsi être soutenu activement dans la valorisation de son travail<sup>10</sup>. Du fait de son caractère formateur et de l'impératif de publication pour l'insertion professionnelle des doctorants, il est préférable que ce type de collaboration ait lieu le plus tôt possible dans le travail de préparation de la thèse. Il est en outre souhaitable que ces collaborations portent sur un objet directement lié au sujet de la thèse du doctorant et que celui-ci occupe la première place des auteurs (ou autre rang utile, reflétant sa contribution, selon la discipline), dans le respect des normes de publication<sup>11</sup> ;

---

<sup>9</sup> Cette collaboration n'est pas assimilée à une création au sens de la propriété intellectuelle.

<sup>10</sup> Le doctorant devra préalablement s'assurer des restrictions imposées par son école doctorale, certaines universités limitant strictement le nombre d'articles co-écrits qu'un doctorant peut inclure dans sa thèse.

<sup>11</sup> La signature d'un article est la contrepartie d'un travail scientifique qui va au-delà de simples conseils d'écriture. Un auteur doit avoir contribué de manière substantielle à la conception de l'article (définition du sujet et/ou de la

- A l'issue de sa thèse, le doctorant s'engage à transmettre au secrétariat des affaires doctorales un exemplaire de sa thèse (en version électronique).

**Respect des règles administratives de l'Ined.** Le doctorant s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur en vigueur<sup>12</sup> ;
- En règle générale, être présent dans les locaux de l'Ined au moins à mi-temps ; ou à défaut et à titre exceptionnel informer son encadrant Ined et le délégué aux affaires doctorales de son temps de présence. Les doctorants salariés de l'Ined doivent avoir un ordre de mission (éventuellement permanent) lorsqu'ils travaillent en dehors des locaux de l'Ined ;
- Fournir à l'administration durant les années d'accueil et plusieurs années après la fin de la thèse, toutes les informations nécessaires au suivi de l'évolution de sa situation professionnelle ;
- Pour les salariés de l'Ined : N'accepter d'autres formes de rémunération que celles permises par les règles de cumuls en vigueur à l'Ined<sup>13</sup>.

Enfin, étant entendu que le doctorant est normalement financé pour une durée de trois ans et que l'Ined met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour que la thèse soit achevée au terme de la 3<sup>ème</sup> année, le doctorant s'engage à rechercher un financement alternatif pour sa 4<sup>ème</sup> de thèse dans le cas d'une extension de la durée de la thèse. Cette recherche de financement doit être envisagée avant même le milieu de la 3<sup>ème</sup> année. Ce financement peut notamment être lié à un poste d'ATER qui permet d'afficher une expérience d'enseignement, à un contrat de recherche, à une bourse, etc. L'Ined ne finance pas de 4<sup>ème</sup> année de thèse.

## **2. LES ROLES ET LES RESPONSABILITES DU COMITE DE THESE**

---

Chaque doctorant accueilli à l'Ined est suivi par un comité de thèse ou « comité de suivi individuel », tel que défini dans le préambule de la charte. Les encadrants inclus dans ce comité s'engagent à collaborer pour assurer le bon déroulement du doctorat.

**Progression de la thèse.** Les encadrants s'engagent à :

- Soutenir le doctorant dans l'approfondissement de son sujet de thèse afin que celui-ci soit adapté à l'état de l'art, aux standards académiques, aux débouchés professionnels, aux possibilités de valorisation et au temps imparti à la réalisation d'un doctorat défini par la durée de son financement ;
- Soutenir le doctorant dans la mise en œuvre d'un plan de travail progressif (prévoyant des étapes intermédiaires) et réaliste qui lui permette d'achever sa thèse durant la période de son contrat doctoral ;

---

méthodologie, analyse des données, interprétation des résultats, écriture, révision approfondie), doit avoir approuvé la version soumise à publication, doit être en mesure de présenter et défendre les résultats en public. Ces critères correspondent au standard retenu par la plupart des associations scientifiques et des universités qui publient leurs règles éthiques en matière de droit d'auteur / « authorship ». Voir par exemple : <http://rio.msu.edu/node/1103>

<sup>12</sup> [http://intraned.ined.fr/c/document\\_library/get\\_file?uuid=4ed0d81c-f236-49fb-9c35-caf32bcd66a&groupId=10165](http://intraned.ined.fr/c/document_library/get_file?uuid=4ed0d81c-f236-49fb-9c35-caf32bcd66a&groupId=10165)

<sup>13</sup> Sur les autorisations de cumul, voir le décret Décret n°2016-1173 du 29 août 2016 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033076338&categorieLien=id>

- Encourager le doctorant à produire des travaux écrits intermédiaires et lui fournir, en retour, des commentaires constructifs dans un délai raisonnable ;
- Se rendre disponibles pour répondre dans de brefs délais aux demandes des doctorants qu'ils encadrent, notamment pour l'organisation de réunions d'étapes ou la relecture de productions intermédiaires. En règle générale et compte tenu du temps limité imparti à la réalisation d'une thèse, une durée d'un mois semble être un délai de réponse maximal. En tout état de cause, les délais de livraison des travaux et des commentaires devraient être systématiquement définis en collaboration avec le doctorant ;
- Participer à une réunion annuelle du comité de thèse, organisée par le doctorant, permettant (1) d'établir un bilan de l'année écoulée et (2) de définir –en commun– les étapes qui restent à accomplir pour achever la thèse durant le contrat doctoral (plus de détails, plus haut dans la section dédiée aux responsabilités du doctorant) ;
- Après réunion du comité de thèse, compléter chaque année le formulaire de suivi destiné au comité de sélection et d'évaluation ;
- Identifier le plus tôt possible les situations critiques (blocages ou difficultés), qu'elles soient du fait du doctorant ou de celle des chercheurs encadrants, et aider à mettre en place des solutions (réorientation, changement de source de données, etc...) afin que la thèse puisse être poursuivie dans de bonnes conditions ;
- Le cas échéant, les encadrants doivent avertir –sans délai– le doctorant que son travail n'est pas conforme au calendrier fixé ou à la hauteur des standards académiques.

**Besoins et ressources.** Les encadrants s'engagent à :

- Evaluer les besoins de formation du doctorant et s'assurer qu'ils sont satisfaits ;
- Le cas échéant, soutenir les démarches permettant au doctorant d'obtenir les données requises pour la réalisation de sa thèse ;
- Le cas échéant, s'assurer que le doctorant est dûment formé et équipé pour ne pas s'exposer inutilement à des risques physiques ou psychologiques dans l'exercice de sa recherche ;
- S'assurer que les financements nécessaires au versement des rémunérations et à la réalisation des travaux de recherche sont prévus pour toute la durée de la thèse ;
- Dès le début de la 3<sup>ème</sup> année, les encadrants doivent encourager le doctorant à rechercher des solutions de financement pour une éventuelle 4<sup>ème</sup> année ou pour un post-doctorat.

**Valorisation des travaux du doctorant.** Les encadrants s'engagent à :

- Encourager le doctorant à valoriser ses travaux, c'est-à-dire : s'assurer qu'il est informé des opportunités de séminaires ou colloques ; l'encourager à publier ses travaux le plus rapidement possible dans les revues scientifiques les plus appropriées (voire sous forme de *working papers*) ; l'aider à évaluer les conséquences de ses choix (notamment dans les cas où les conditions de valorisation créent des restrictions de droits pour l'auteur) ;
- Aider le doctorant à développer son insertion dans les réseaux nationaux et internationaux de chercheurs pendant sa thèse et également durant la phase de transition qui suit la soutenance de thèse.

### 3. LES ROLES DE L'ENDRANT INED ET DU RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE D'ACCUEIL

---

L'encadrant Ined et le responsable de l'unité de recherche d'accueil ont la responsabilité de veiller à la bonne insertion du doctorant au sein de l'Ined et, plus particulièrement, de l'unité de recherche.

#### **Formation.**

- Pour former le doctorant à la présentation et à la discussion de ses travaux, le responsable de l'unité de recherche prévoit des interventions du doctorant en réunion d'unité ; idéalement une présentation de son projet dans les premiers mois suivant son arrivée et une présentation de résultats de recherche lors de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année<sup>14</sup> ;
- L'encadrant Ined et le responsable de l'unité d'accueil encouragent le doctorant à participer aux événements scientifiques organisés dans le cadre de l'Ined (Lundis de l'Ined, séminaires thématiques...). Ils l'aident aussi à établir des priorités dans les séminaires à suivre, en fonction de ses centres d'intérêt, ses besoins en formation et l'avancement de sa thèse ;
- L'encadrant Ined et le responsable de l'unité d'accueil veillent à l'intégration du doctorant à la vie de l'unité, mais dans une mesure raisonnable qui ne nuit pas à l'avancée de la thèse.

#### **Ressources.**

- L'encadrant Ined et le responsable de l'unité d'accueil informent et conseillent le doctorant sur l'ensemble des ressources qu'il peut mobiliser à l'Ined (informatique, formation interne et/ou externe, documentation, assistance administrative...);
- Ils prévoient, en fonction des ressources disponibles, le budget nécessaire à la participation du doctorant à des conférences et réunions scientifiques en dehors de l'Ined (au moins une conférence en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de thèse) ;
- Ils s'assurent que le doctorant dispose d'une situation administrative adéquate (statut à l'Ined, à l'université, titres de séjours pour les doctorants non communautaires) lui permettant de réaliser sa thèse dans de bonnes conditions. A défaut, ils le soutiennent pour régulariser sa situation. En cela, ils peuvent être assistés par le délégué aux affaires doctorales ou les services compétents de l'Ined ;
- Ils définissent avec le doctorant son temps de présence à l'Ined ;
- Ils garantissent que le doctorant ne se voie pas confier des tâches extérieures à l'avancement de sa thèse et destinées à palier d'éventuelles insuffisances de ressources techniques ou administratives.

---

<sup>14</sup> Si les encadrants participent à ces réunions, elles peuvent avoir valeur de réunion annuelle du comité de thèse.

## **Suivi.**

- Le responsable de l'unité de recherche garantit que le sujet de thèse du doctorant s'inscrit dans l'un des projets de recherche de l'unité ;
- Le responsable de l'unité de recherche peut être sollicité par le délégué aux affaires doctorales et/ou le comité de sélection pour émettre un avis sur le déroulement de la thèse ;
- L'encadrant Ined et le responsable de l'unité d'accueil s'assurent que le doctorant respecte les règles de citation (double appartenance à son école doctorale et à l'Ined) à l'occasion de la valorisation de ses travaux (communications et publications) ;
- Ils sont encouragés à soutenir le jeune docteur dans sa recherche d'emploi, notamment par l'organisation d'oraux blancs pour la préparation de la soutenance ou au moment des concours de recrutement ;
- En cas de besoin, ils apportent un appui pour le suivi du devenir professionnel des doctorants.

En cas de non-respect des principes édictés dans cette charte, les partenaires signataires ont la possibilité de s'adresser en première instance au délégué aux affaires doctorales et, en seconde instance, à la directrice de l'Ined.



**Le doctorant** (prénom, nom) :

le :

Signature :

**La directrice de l'Ined,**

*Magda Tomasini*

le :

Signature :

**Le responsable de l'unité d'accueil**

(prénom, nom) :

le :

Signature :

**L'encadrant** (prénom, nom) :

directeur principal/co-directeur de thèse\*

le :

Signature :

**L'encadrant** (prénom, nom) :

directeur principal/co-directeur de thèse\*

le :

Signature :

\* *Rayer les mentions inutiles*